



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 14 JUIN 2021**

Date de la convocation :
07 Juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze juin à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Date d'affichage :
07 Juin 2021

Présents : Monsieur Laurent POISSANT, Mme Nadège VANDENBUSSCHE, M. Philippe DUTKIEWICZ, Mme Catherine BECART, M. Didier COMPARON, Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Jean-Pierre COQUELLE, Mme Nadine DAUTRICHE-WAELES, M. Romain DRUMÉZ, M. Joël OUVRY, Mme Perrine FRUCHART, M. Bruno LOTHE, M. Michael HONORE, Mme Virginie MARTEL, Mme Cindy QUESTE, M. Philippe CARON, Mme Sophie PASSERIEUX, M. Joël BIGOURD, Mme Jacqueline LACHERAY, Mme Marie-Claire EVRARD-COURTIN M. Grégory CLAUSEN, Mme Marie-Claire DEBERT, M. Alain COURAULT, Mme Angélique WASIL, M. Jean-Claude BRUNELLE, M. Gaëtan GALLE.

Nombre de membres :
Afférents au conseil
municipal : 29
En exercice : 29
Présents : 26
Procuration : 1

Excusé : M. Serge HERMANT.

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Absents : Mme Sylvie DEBOVE, M. Jimmy DELESTIENNE.

Excusé ayant donné procuration : M. Serge HERMANT pouvoir à M. Joël BIGOURD.

Secrétaire : Mme Perrine FRUCHART.

Objet : Ouverture d'un poste de responsable enfance, jeunesse et réussite éducative

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Monsieur le Maire informe qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 8 avril 2021 ;

Considérant la nécessité de créer différents postes pour permettre le recrutement d'un responsable enfance/jeunesse et réussite éducative, il convient d'ouvrir ce poste à l'ensemble des catégories B et C. Une fois le candidat choisi, les postes inutilisés seront supprimés.

Le Maire propose à l'assemblée :

-La création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à compter du 1er septembre 2021 ;

-La création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à compter du 1er septembre 2021 ;

-La création de 1 poste de rédacteur à temps complet appartenant au cadre d'emplois des rédacteurs relevant de la catégorie hiérarchique B à compter du 1er septembre 2021.

-La création de 1 poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet appartenant au cadre d'emplois des rédacteurs relevant de la catégorie hiérarchique B à compter du 1er septembre 2021.

-La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

-La modification du tableau des emplois à compter du 1er septembre 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré à l'unanimité (27 pour, 0 contre et 0 abstention).

Autorise Monsieur le Maire à :

-Modifier le tableau des effectifs du personnel communal (tableau en annexe).

-Inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

- Les postes non pourvus soient fermés dès le recrutement du responsable enfance/jeunesse et réussite éducative.

-Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er septembre 2021.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant

GRADES	CAT	OUVERTS	POURV	VACANT
Directeur Général des services		1	1	0
Attaché principal	A	1	1	0
Attaché	A	2	2	0
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	0	1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	0	1
Rédacteur	B	2	1	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	8	6	2
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	8	7	1
Adjoint administratif	C	13	12	1
Ingénieur principal	A	1	1	0
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1	0	1
Agent de maîtrise principal	C	5	4	1
Agent de maîtrise	C	2	2	0
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	12	9	3
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe TNC	C	2	1	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	17	14	3
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe TNC	C	8	7	1
Adjoint technique	C	13	13	0
Adjoint technique TNC	C	33	33	0
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère}	C	2	1	1
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème}	C	2	2	0
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	B	2	2	0
Animateur	B	1	1	0
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	C	1	0	1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	3	3	0
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe TNC	C	1	1	0
Adjoint animation	C	1	1	0
Adjoint animation TNC	C	6	6	0
Educateur territorial des APS	B	1	1	0
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	0
Brigadier-chef principal	C	2	2	0
Gardien brigadier	C	2	2	0
Agent contractuel	B	1	1	0
Agent contractuel	C	10	10	0
Agent contractuel distribution revues	C	4	4	0
Contrat PEC		1	1	0
Contrat d'apprentissage		1	1	0
TOTAL GENERAL		173	154	19